

fiscalité

Comment les pays se battent pour

L'exil helvétique de Johnny Hallyday a défrayé la chronique. Pourtant, le chanteur aurait pu faire un choix encore plus avantageux. Des pays européens sont encore plus intéressants que la Suisse. Comparaison.

Par **Jean-Raphaël Fontannaz**



DANIEL ANGELI-DUKAS

attirer les grandes fortunes

La chasse aux grandes fortunes est pratiquement devenue un sport en Europe. Si la Suisse est fréquemment dans le collimateur des médias après les déménagements de célébrités, elle n'est de loin pas seule dans cette compétition. Car, mondialisation oblige, les régimes fiscaux subissent désormais aussi la loi de la concurrence internationale. En fait, seuls les Etats-Unis ont résolu le problème avec la méthode carrée qui caractérise parfois certaines de leurs interventions: tous les

titulaires d'un passeport américain doivent s'acquitter d'un impôt à l'Oncle Sam. Peu importe où ils résident sur la planète.

Pour d'autres Etats, la surenchère – ou la sous-enchère – fiscale devient un enjeu financier important, en positif ou en négatif (lire l'encadré «Une manne conséquente»). La délocalisation des grandes fortunes s'est transformée en une véritable compétition qui attire des nuées de professionnels, fiscalistes et avocats spécialisés, établissements bancaires et sociétés de conseil. →

Mode d'emploi de notre évaluation

Les comparaisons fiscales internationales sont toujours extrêmement délicates. Dans les cas proposés, les correspondants de Bilan, rencontrés lors d'un séminaire mis sur pied par l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA), devaient proposer la solution la plus avantageuse dans leur pays. Parfois en restructurant la fortune et les revenus du candidat à l'émigration fiscale. Pour venir en Suisse, chacun de ces couples devrait renoncer à toute composante de salaire. Faute de quoi il ne pourrait bénéficier de l'impôt à forfait. En plus, son pays d'origine ne manquerait pas de le requalifier comme contribuable», commente Philippe Kenel. Cela admis, il reste néanmoins clair que la variété des moyens d'optimisation fiscale est telle que des solutions encore plus favorables ne sauraient être exclues. Les chiffres indiqués sont donc plus des ordres de grandeur que des données absolues. Surtout qu'il peut subsister une part de retenues à la source dans le pays d'origine.

EXEMPLE N°1



COUPLE ALLEMAND, 2 ENFANTS

M. et Mme Deutsch (60 et 55 ans)
Hans (17) et Grätchen (15)

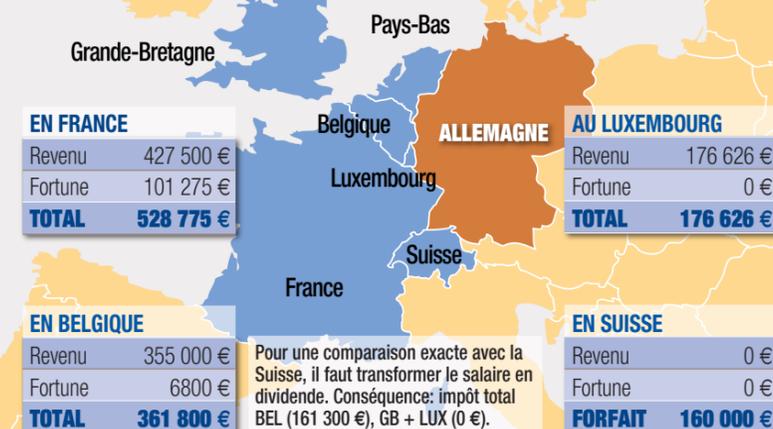
| | |
|---|---------------------|
| Maison à Munich, valeur: | 3 000 000 € |
| Hypothèque | 0 € |
| Fortune | 10 000 000 € |
| Revenu: Salaire | 500 000 € |
| Intérêts | 200 000 € |
| Dividendes | 300 000 € |
| Gains en capital | 500 000 € |
| TOTAL des revenus | 1 500 000 € |
| Prêt à acquérir une maison, jusqu'à 4 000 000 € | |

IMPÔTS À PAYER POUR LA FAMILLE DEÜTSCH:

| |
|---------------------------|
| EN GRANDE-BRETAGNE |
| Revenu 193 505 € |
| Fortune 0 € |
| TOTAL 195 505 € |

| |
|------------------------|
| AUX PAYS-BAS |
| Revenu 372 000 € |
| Fortune 0 € |
| TOTAL 372 000 € |

| |
|------------------------|
| DANS LEUR PAYS |
| Revenu 675 000 € |
| Fortune 30 000 € |
| TOTAL 705 000 € |



Les chiffres parlent d'eux-mêmes: la ponction fiscale est extrêmement lourde pour les Allemands qui résident dans leur pays. Jusqu'à un taux marginal de 42%! La tentation peut être grande de s'expatrier. Mais, pour échapper à l'impôt, il faut couper pratiquement tout lien avec la Heimat. «Si l'on conserve un intérêt économique en Allemagne (par exemple en gardant une propriété immobilière, ou en détenant une

participation dans une société même en la louant, le fisc peut continuer de vous taxer pendant une période allant jusqu'à dix ans», fait remarquer Martin Kraus, avocat spécialisé chez TaylorWessing à Munich. A ne pas négliger non plus: l'impôt sur les successions qui peut ascender jusqu'à 30% de la fortune. Il sera perçu pendant les cinq ans après le départ d'Allemagne. Idem si les héritiers y résident encore.

Comment les pays se battent pour attirer les grandes fortunes

Idem pour leur rétention, du côté du pays d'origine.

Pour illustrer les enjeux de la question, Bilan a imaginé cinq cas de grandes fortunes qui vont «voyager» dans une demi-douzaine de pays. L'impact de la délocalisation est aussi immédiat qu'évident. Avec un trio qui émerge clairement en tête: la Suisse, le Luxembourg et la Grande-Bretagne, avec des écarts qui sont relativement ténus. En améliorant la structure des gains, les deux derniers pays peuvent faire bien mieux encore et même aboutir à une imposition nulle des revenus.

«Mais, attention, une émigration fiscale doit se préparer très soigneuse-

Sans domicile imposable

C'est un rêve que caressent beaucoup de révoltés contre le fisc: ne plus être taxé nulle part. «Mais le cas du riche qui sillonne le monde sur son yacht tient plus du mythe que de la réalité», relève Tobias Wehrli, chef du Wealth Planning chez UBS. Car un tel style de vie réclame de ne pas avoir de famille, ou alors des enfants adultes. Et, avec l'âge, tout le monde recherche une plus grande sécurité et un accès facile aux soins de santé. Même les plus riches. Il faut aussi disposer de revenus qui ne soient pas taxés à la source. «Certaines personnes parviennent à disparaître des rôles fiscaux en logeant chez des amis ou en profitant d'appartements mis à leur disposition dans différents pays. Il s'agit toutefois de cas tout à fait exceptionnels, qui ne sont généralement pas tenables sur la durée», signale Hugues Salomé, directeur chez PricewaterhouseCoopers (PWC).

ment en évaluant tous ses impacts, y compris les dimensions psychologiques et affectives», prévient Philippe Szokoloczy-Syllaba, fondateur de My Global Advisor, un multi-family office spécialisé à Genève dans la gestion de fortune. «Je n'entre jamais en matière sur une délocalisation sans avoir aussi rencontré l'autre conjoint», abonde l'avocat genevois Jean-Charles Roguet.

«Dans beaucoup de cas, l'argument fiscal sert de déclencheur mais cache aussi d'autres motivations à vouloir partir», constate Philippe Kenel, avocat spécialisé et secrétaire de l'Association suisse romande des résidents étrangers imposés selon la

EXEMPLE N°2

ENTREPRENEUR FRANÇAIS, 4 ENFANTS
M. et Mme Gaulois (65 et 51 ans)
Hubert (18), Nicole (16), William (12), Inès (6)

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Maison à Nancy, valeur: | 5 000 000 € |
| Hypothèque | 3 000 000 € |
| Fortune | 22 000 000 € |
| Revenu: Salaire | 500 000 € |
| Intérêts | 40 000 € |
| Dividendes | 60 000 € |
| Gains en capital | 100 000 € |
| TOTAL des revenus | 700 000 € |
| Prêt à acquérir une maison, jusqu'à | 3 000 000 € |

IMPÔTS À PAYER POUR LA FAMILLE GAULOIS:

| | | |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| EN GRANDE-BRETAGNE | AUX PAYS-BAS | EN ALLEMAGNE |
| Revenu 193 505 € | Revenu 207 000 € | Revenu 310 000 € |
| Fortune 0 € | Fortune 0 € | Fortune 6000 € |
| TOTAL 193 505 € | TOTAL 207 000 € | TOTAL 316 000 € |

| | |
|------------------------|------------------------|
| DANS LEUR PAYS | AU LUXEMBOURG |
| Revenu 254 800 € | Revenu 174 781 € |
| Fortune 322 170 € | Fortune 0 € |
| TOTAL 576 970 € | TOTAL 174 781 € |

| | |
|------------------------|--------------------------|
| EN BELGIQUE | EN SUISSE |
| Revenu 271 000 € | Revenu 0 € |
| Fortune 0 € | Fortune 0 € |
| TOTAL 271 000 € | FORFAIT 153 000 € |

Pour une comparaison exacte avec la Suisse, il faut transformer le salaire en dividende. Conséquence: impôt total BEL (70 500 €), GB + LUX (0 €).

Ici encore, les chiffres parlent tout seuls. En 2004, la France a enregistré 568 départs de personnes soumises à l'impôt sur les grandes fortunes (ISF). Ce nombre a augmenté à 649 en 2005. Et il ne s'agit que des cas officiellement répertoriés. «Tant qu'ils sont actifs, les chefs d'entreprise ne sont pas frappés par l'ISF puisque les biens dits professionnels sont exonérés. En revanche, ils sont touchés de plein fouet au moment où ils décident de vendre leur entreprise», relève Jérôme Barré, avocat au cabinet Franklin à Paris. «Déjà, jusqu'à la création du bouclier fiscal, ils devaient supporter une imposition sur le revenu pouvant atteindre 51% (impôts: 40% et charges sociales: 11%), mais qui en pratique pouvait culminer à 145%, en incluant l'impôt sur la fortune.»

dépense (ASREID). Autre élément crucial: un éventuel exil doit être précédé d'une réflexion sur sa succession. Un thème que personne n'aime aborder mais qui est pourtant incontournable pour assurer une transmission optimale du patrimoine.

L'erreur de Boris Becker

Ces premiers pas accomplis, le départ de son pays d'origine peut comporter encore quelques difficultés supplémentaires. L'Allemagne et la France sont ainsi très pugnaces pour retenir leurs citoyens. «Afin d'être à l'abri du fisc, il faut couper complètement les ponts, même

jusqu'au point de ne plus avoir un compte en Allemagne», conseille Martin Kraus, avocat chez TaylorWessing à Munich.

Le tennisman Boris Becker en a fait la cuisante expérience. Pour avoir conservé des liens trop étroits avec sa patrie, il a subi un redressement fiscal de quelque 3 millions d'euros et a été condamné à deux ans de prison. Certes avec sursis, mais tout de même... C'est une mésaventure que semble avoir évitée Michael Schumacher. Apparemment mieux conseillé, le pilote automobile aujourd'hui retraité a visiblement transféré ses centres d'intérêt et de vie en Suisse. Car avec l'impôt de départ (Exit Tax),

le fisc allemand a les moyens légaux de «poursuivre» ses contribuables exilés pendant dix ans. «En fonction du traité de double imposition passé entre les deux pays, l'Allemagne peut réclamer la différence par rapport au montant d'impôt payé dans le nouveau lieu de résidence. Au final, le total équivaut au bordereau facturé dans le pays», explique Martin Kraus.

Jusqu'à zéro impôt

Avant d'émigrer, les candidats au départ devront apprécier les aménagements à apporter à la structure de leurs avoirs. En Suisse, pour profiter d'un forfait, les nouveaux

arrivants devront renoncer à toute activité lucrative. «Pour être considérés comme résidents luxembourgeois, il leur faudra s'y installer véritablement et donc certainement vendre la maison d'habitation dans le pays d'origine (ou la louer à un tiers)», note Gerdy Roose.

Pour le directeur du département fiscal de la Banque de Luxembourg, si l'émigré n'exerce pas d'activité professionnelle, il est possible de structurer ses avoirs de sorte que l'impôt sur le revenu tombe à zéro. En outre, au Luxembourg, il n'y a ni impôt sur la fortune, ni droits de succession en ligne directe. Le statut britannique de «résident non domici- →

EXEMPLE N°3

ENTREPRENEUR HOLLANDAIS, 2 ENFANTS
M. et Mme Batave (62 et 60 ans)
Jan (30) et Peter (27)

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Maison à Amsterdam, valeur: | 4 000 000 € |
| Hypothèque | 2 000 000 € |
| Fortune | 20 000 000 € |
| Revenu: Salaire | 500 000 € |
| Intérêts | 100 000 € |
| Dividendes | 150 000 € |
| Gains en capital | 250 000 € |
| TOTAL des revenus | 1 000 000 € |
| Prêt à acquérir une maison, jusqu'à | 2 000 000 € |

IMPÔTS À PAYER POUR LA FAMILLE BÂTAVE:

| | | |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| EN GRANDE-BRETAGNE | DANS LEUR PAYS | EN ALLEMAGNE |
| Revenu 193 505 € | Revenu 297 000 € | Revenu 443 000 € |
| Fortune 0 € | Fortune 0 € | Fortune 15 000 € |
| TOTAL 193 505 € | TOTAL 297 000 € | TOTAL 458 000 € |

| | |
|------------------------|------------------------|
| EN FRANCE | AU LUXEMBOURG |
| Revenu 679 350 € | Revenu 176 626 € |
| Fortune 258 770 € | Fortune 0 € |
| TOTAL 938 120 € | TOTAL 176 626 € |

| | |
|------------------------|-------------------------|
| EN BELGIQUE | EN SUISSE |
| Revenu 302 500 € | Revenu 0 € |
| Fortune 3400 € | Fortune 0 € |
| TOTAL 305 900 € | FORFAIT 93 750 € |

Pour une comparaison exacte avec la Suisse, il faut transformer le salaire en dividende. Conséquence: impôt total BEL (105 400 €), GB + LUX (0 €).

Comme les Suisses, les Hollandais ont intérêt à prendre une hypothèque sur leurs biens immobiliers car les intérêts sont désormais déductibles du revenu. «Les Pays-Bas connaissent un impôt de départ et taxent aussi les successions. Mais une planification judicieuse peut permettre d'éviter le premier et de réduire le second jusqu'à 25%», commente Anneke Vrenegoor, spécialiste en planification financière du Cabinet Heering à Amsterdam. S'ils restent assez chers pour leurs résidents, les Pays-Bas sont très avantageux pour les détenteurs de droits artistiques. Ce n'est pas seulement parce qu'ils apprécient les langueurs océanes du port d'Amsterdam que beaucoup de chanteurs et de groupes de musique touchent leurs royalties via une holding néerlandaise. Mais bien plutôt parce que ces structures ne montrent guère de «dent à croquer la fortune»...

Comment les pays se battent pour attirer les grandes fortunes

Le forfait en Suisse: une manne conséquente

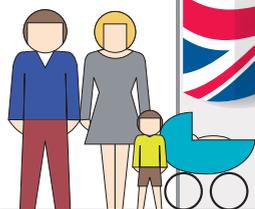
Selon une récente étude de KPMG, les personnes taxées au forfait en Suisse ont payé 92 millions de francs à l'impôt fédéral direct (IFD, chiffres 2003), soit 1,3% des 7,2 milliards de francs dont s'acquittaient les 3,6 millions d'autres contribuables helvétiques. En extrapolant de façon arithmétique, on peut estimer que les forfaits ont rapporté entre 500 et 600 millions de francs aux collectivités helvétiques, sur les 46 milliards payés par les personnes physiques à la Confédération, aux cantons et aux communes.

A l'évidence, ces montants sont loin d'être négligeables et la Suisse jouit d'une attractivité avérée: le nombre de taxations au forfait a augmenté de 75% entre 2003 et 2006. Passant de 2394 personnes à 4175. Selon l'un des auteurs de l'étude de KPMG, les personnes taxées à la dépense présentent un indice contributif comparable à 2% des contribuables ordinaires disposant d'un revenu imposable supérieur à 200 000 francs et qui paient 42% du total des impôts encaissés. «Ce résultat est surprenant dans la mesure où, dans le débat public, les personnes imposées à forfait ne sont généralement pas considérées comme des contribuables importants», commente Patrick Burgy, partenaire chez KPMG. Le raisonnement est correct mais il occulte néanmoins le fait que ces réfugiés fiscaux paieraient encore nettement plus s'ils devaient être assujettis sur l'ensemble de leurs revenus et de leur fortune.

lié» ne connaît pas de limitation d'activité professionnelle. «Grâce à lui, le Royaume-Uni peut devenir un pays à zéro taxe pour les étrangers», note Ryan Myint, associé chez TaylorWessing à Londres. Il y a tout de même quelques contraintes: passer cent huitante-trois jours ou plus sur sol britannique pendant une année fiscale. Ou une moyenne supérieure à nonante jours sur quatre ans.

A ces conditions, le nouveau résident ne paiera des impôts que sur les seuls revenus et gains en capitaux réalisés en Grande-Bretagne ou qu'il y rapatrierait. «Une planification soignée, préalable à l'immigration, permet de structurer les ac- →

EXEMPLE N°4



MANAGER DE FONDS BRITANNIQUE, 2 ENFANTS

M. et Mme Albion (35 et 32 ans)
John (4) et Mary (2)

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Maison à Londres, valeur: | 10 000 000 € |
| Hypothèque | 5 000 000 € |
| Fortune | 25 000 000 € |
| Revenu: | |
| Salaire | 500 000 € |
| Intérêts | 500 000 € |
| Dividendes | 750 000 € |
| Gains en capital | 1 250 000 € |
| TOTAL des revenus | 3 000 000 € |
| Prêt à acquérir une maison, jusqu'à | 5 000 000 € |

IMPÔTS À PAYER POUR LA FAMILLE ALBION:

| | |
|-----------------------|------------------|
| DANS LEUR PAYS | |
| Revenu | 637 255 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 637 255 € |

| | |
|---------------------|------------------|
| AUX PAYS-BAS | |
| Revenu | 422 000 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 422 000 € |

| | |
|---------------------|--------------------|
| EN ALLEMAGNE | |
| Revenu | 1 320 000 € |
| Fortune | 135 000 € |
| TOTAL | 1 455 000 € |

GRANDE-BRETAGNE

| | |
|------------------|--------------------|
| EN FRANCE | |
| Revenu | 819 000 € |
| Fortune | 494 470 € |
| TOTAL | 1 313 470 € |

| | |
|--------------------|------------------|
| EN BELGIQUE | |
| Revenu | 512 500 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 512 500 € |

Pour une comparaison exacte avec la Suisse, il faut transformer le salaire en dividende. Conséquence: impôt total BEL (312 000 €), LUX (0 €).

| | |
|----------------------|------------------|
| AU LUXEMBOURG | |
| Revenu | 176 626 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 176 626 € |

| | |
|------------------|------------------|
| EN SUISSE | |
| Revenu | 0 € |
| Fortune | 0 € |
| FORFAIT | 187 500 € |

Si Londres est un havre fiscalement attrayant pour les non-Britanniques, les autochtones sont soumis à un traitement comparable aux pays à lourde imposition. Car ils sont considérés comme résidents et domiciliés. «Avec ce statut, ils sont imposés sur le revenu et sur les gains en capitaux réalisés partout dans le monde. Le taux marginal monte jusqu'à 40%. Idem pour les héritages», détaille Justine Markovitz, du cabinet Withers

à Genève. En revanche, rien ne les empêche d'émigrer. Verbier, Genève ou Zurich ont ainsi connu un afflux de gérants de fonds anglais qui pratiquent désormais leur métier à distance tout en bénéficiant d'une imposition à la dépense. Motif: «Ils n'ont officiellement pas d'activité lucrative, n'étant qu'actionnaires de sociétés de gestion implantées offshore», confirme Tobias Wehrli.

Comment les pays se battent pour attirer les grandes fortunes

tifs détenus hors Grande-Bretagne de manière que les fonds ramenés vers Londres constituent du capital pur (ni revenu ni gain en capital) et ne soient ainsi pas du tout imposés», explique Justine Markovitz, du cabinet Withers. C'est une ingénierie financière dans laquelle nombre d'établissements bancaires sont désormais devenus très habiles. «Dans les exemples présentés, nous avons admis l'hypothèse que les salaires perçus étaient d'origine britannique. Mais si ce n'était pas le cas, l'impôt sur le revenu serait réduit à zéro», précise la juriste établie à Genève. Sous certains aspects, la Belgique peut également offrir un asile intéres-

sant. Le principal désavantage du Plat Pays tient au fait qu'il impose les héritages. Or cet élément s'avère souvent crucial dans le choix d'un nouveau pays de résidence.

Donner et garder le contrôle

Mais les juristes belges ont trouvé la parade. «On peut éluder l'impôt sur les successions en plaçant la fortune immobilière dans une fondation privée belge qui ne sera taxée qu'à 0,17% du montant dépassant l'hypothèque. Quant au reste de la fortune, elle peut être donnée par le déteur d'une société civile belge dont les parts sont certifiées via une fondation hollan-

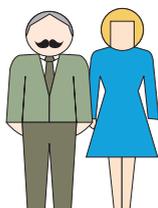
daise», indique Gerd D. Goyvaerts, de l'étude Tiberghien à Bruxelles. A ceux qui rétorquent qu'un don est souvent difficile psychologiquement, l'avocat belge réplique que la structure mise en place permet de garder un contrôle absolu sur les biens «donnés», jusqu'à même éviter que les bénéficiaires n'apprennent leur bonheur avant le décès du donateur.

Perfide Albion

Outre ses multiples avantages, le système britannique du résident non domicilié cache malgré tout un piège dans le concept de «deemed domicile» (domicile pertinent). «Si quelqu'un a été

résident britannique sur dix-sept des vingt dernières années fiscales, il sera considéré comme domicilié au Royaume-Uni sous l'angle de l'impôt sur les successions. Et ce pour l'ensemble de ses biens, dans le monde entier», prévient Justine Markovitz. Chausse-trape supplémentaire: il ne faut pas oublier que l'année fiscale britannique court du 6 avril d'une année au 5 avril de la suivante. A l'extrême, quinze années peuvent donc déjà presque suffire pour risquer d'être considéré comme domicilié en Grande-Bretagne. C'est sans doute avec ce genre de subtilités qu'Albion a gagné son qualificatif de perfide... ■

EXEMPLE N°5



COUPLE SUISSE SANS ENFANTS

M. et Mme Helveticus (70 et 48 ans)
Pas d'enfants

| | |
|---|---------------------|
| Maison à Genève, valeur: | 5 000 000 € |
| Hypothèque | 3 000 000 € |
| Fortune | 20 000 000 € |
| Revenu: Salaire | 500 000 € |
| Intérêts | 400 000 € |
| Dividendes | 600 000 € |
| Gains en capital | 1 000 000 € |
| TOTAL des revenus | 2 500 000 € |
| Prêt à acquérir une maison, jusqu'à 5 000 000 € | |

IMPÔTS À PAYER POUR LA FAMILLE HELVETICUS:

| | |
|---------------------------|------------------|
| EN GRANDE-BRETAGNE | |
| Revenu | 193 505 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 193 505 € |

| | |
|---------------------|------------------|
| AUX PAYS-BAS | |
| Revenu | 290 000 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 290 000 € |

| | |
|---------------------|--------------------|
| EN ALLEMAGNE | |
| Revenu | 1 110 000 € |
| Fortune | 60 000 € |
| TOTAL | 1 170 000 € |

| | |
|------------------|------------------|
| EN FRANCE | |
| Revenu | 692 850 € |
| Fortune | 259 070 € |
| TOTAL | 951 920 € |

| | |
|----------------------|------------------|
| AU LUXEMBOURG | |
| Revenu | 178 471 € |
| Fortune | 0 € |
| TOTAL | 178 471 € |

| | |
|--------------------|------------------|
| EN BELGIQUE | |
| Revenu | 460 000 € |
| Fortune | 3400 € |
| TOTAL | 463 400 € |

| | |
|-----------------------|------------------|
| DANS LEUR PAYS | |
| Revenu | 440 000 € |
| Fortune | 173 000 € |
| TOTAL | 613 000 € |

Pour l'Helvète fortuné, l'exil fiscal présente aussi des avantages conséquents. «Nous avons de plus en plus régulièrement des dossiers de Suisses qui veulent s'expatrier pour raison d'impôts», assurent de concert plusieurs représentants de banques ou de grandes fiduciaires. Dans ce cas, Luxembourg et Londres sont très attractifs. Avec son statut de «résident non domicilié», la Grande-Bretagne offre déjà un havre à quelques grandes

fortunes helvétiques. On dit ainsi que c'est la solution adoptée par le patron de Logitech, Daniel Borel, ou par le financier et ancien conseiller d'Etat tessinois Tito Tettamanti. Les rumeurs les plus récentes accréditent également l'idée qu'une partie conséquente de la fortune d'Ernesto Bertarelli serait désormais placée sous une juridiction baignant dans le smog britannique.